

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **27.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ecole forestière de Zurich. En suite des examens réglementaires subis à la fin de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de technicien forestier :

MM. Benziger Karl, d'Einsiedeln (Schwyz),
Brosi Peter, de Klosters (Grisons),
Colombi Fernando, de Bellinzone (Tessin),
Despond Pierre, de Domdidier (Fribourg),
Dürr Alfred, de Berthoud (Berne),
Flury Hans, de Saas (Grisons),
Francey Jean, de Châtelard (Vaud),
Hofstetter, Daniel, de Gais (Appenzell),
Jeker Max, de Büsserach (Soleure),
Inhelder Paul, de Sennwald (St-Gall),
Loosli Robert, de Sumiswald (Berne),
Maillat Paul, de Courtedoux (Berne),
Melcher Nikolin, de Schleins (Grisons),
Müller Ernest, de Zurich,
Ruefli Otto, de Granges (Soleure).

Le diplôme a pu être décerné à tous les candidats qui ont subi les épreuves.

CANTONS.

St-Gall. Le canton de St-Gall a nommé adjoint de l'inspecteur forestier cantonal M. *Hans Steiger*, ci-devant administrateur des forêts de la commune de Klosters. Le nouvel adjoint aura son domicile à Ragaz.

Valais. Les gardes de triage du canton du Valais réunis en assemblée générale, le 4 mars 1918, à Martigny-Ville, ont décidé à l'unanimité la fondation de l'„Union des forestiers valaisans“.

Cette association a pour buts :

- 1° la vulgarisation des connaissances se rapportant à l'économie forestière ;
- 2° le développement entre forestiers des sentiments de solidarité et d'affection réciproque ;
- 3° l'amélioration de la situation du personnel forestier.

Les gardes de triage espèrent que leur société sera la bienvenue de tous ceux qui s'intéressent à la forêt et à la prospérité du pays.

Ont été nommés membres du comité provisoire chargé de l'organisation de la société :

Besse Angelin, à Bagnes ;
Canuzzo Joseph, à Chamoson ;
Rouvinet Lucien, à Grimentz ;
Vonnay Jean-Marie, à Vionnaz ;
Pierrot Hermann, à Martigny.

— Le poste d'adjoint à l'Inspectorat cantonal des forêts, vacant depuis le départ de M. de Tribolet, dans le courant de 1917, a été repourvu depuis le 1^{er} mars 1918. Le Conseil d'Etat l'a confié à M. *Jean de Kalbermatten*, de Sion.

DIVERS.

Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs.

Nous recevons fréquemment des circulaires et appels, de nature diverse, que l'on nous prie de reproduire au „Journal forestier“. Nous nous y sommes jusqu'ici systématiquement refusé; la place nous fait déjà défaut pour tant de publications forestières et, d'autre part, l'organe de la Société des forestiers suisses est là pour la propagande forestière uniquement.

Cependant, toute règle a ses exceptions. Le Comité pour l'„Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs“ nous adresse, avec prière de le reproduire, un appel bien éloquent, et nous n'avons pu résister à l'envie d'y donner suite. Il est trop long pour que nous puissions le reproduire. Il suffira de dire qu'il s'agit de trouver un remède à une des conséquences les plus affligeantes que nous vaut la guerre: de procurer aux enfants suisses nécessiteux et maladifs — il n'y en a pas moins de 15.000 à 20.000 — qu'anémie une alimentation insuffisante et que guettent les maladies scrophuleuses et tuberculeuses, de leur procurer pendant un certain temps une nourriture plus abondante et plus substantielle. Il y va de l'avenir de la race.

Le Comité qui a pris en main cette œuvre patriotique pense qu'un séjour à la campagne, pendant la belle saison, chez nos agriculteurs, serait un remède souverain pour ces pauvres citadins. Ils pourraient s'y rendre utiles. Et les relations ainsi nouées entre la campagne et la ville produiront certainement des effets aussi heureux que désirables.

Cette œuvre, dit l'appel, doit donc être une œuvre spontanée d'amour pour le prochain et de solidarité suisse.

Le „Journal forestier suisse“ aurait-il pu, pour de pédantes raisons, refuser d'y collaborer?

Cet appel est signé de 14 noms parmi lesquels ceux de M^{me} Cornaz-Wyler, à Lausanne, Léon Genoud, à Fribourg, G. Mariani, à Locarno, M^{ll} B. Trüssel, à Berne, etc.

Prière à ceux qui voudront collaborer à cette œuvre patriotique de s'adresser au président du Comité, M. le Dr Hans Bächtold, Nonnenweg 18, à Bâle, à qui des dons en argent peuvent aussi être adressés.

La rédaction.
